



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 7

VOTES :

- Pour : 7

- Contre :

- Abstentions :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 18 Décembre 2019

Décision n°19CA-035

Objet : renouvellement du bail civil SYMSA

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC « AEROPORT METZ NANCY LORRAINE » REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

- VU la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU les statuts de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL
- VU le code général des collectivités territoriales
- VU le bail civil conclu le 16 décembre 2014 entre l'EPMNL et le SIAHS en particulier l'article 6
- VU l'avenant à bail n°1 conclu le 12 février 2018 portant modification du siège social du SIAHS
- VU l'avenant à bail n°2 conclu le 05 novembre 2018 portant modification du montant du loyer

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant de renouvellement du bail ci-annexé établi entre l'EPMNL et le SYMSA (anciennement SIAHS)

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Directeur Général par intérim à le signer et à mettre en œuvre les mesures nécessaires à son application

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE PRESIDENT
Jean ROTTNER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Rottner', written over the printed name. The signature is stylized with several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.